

SALARIÉ DU TRANSPORT VOUS AVEZ GAGNÉ DES POINTS DE SOLIDARITÉ

ATTESTATION MON COACHING NUTRITION





COMMENT BÉNÉFICIER DE VOS POINTS DE SOLIDARITÉ?

Cette attestation vous permet de faire valoir les 10 points de solidarité gagnés grâce à la réalisation de cette action de prévention.

Pour déclarer une action :

- Connectez-vous à votre espace personnel sur le site www.carcept-prev.fr
- ② Cliquez sur l'onglet « Mes points de solidarité » pour accéder à votre espace de solidarité
- Sélectionnez l'action « Mon Coaching Nutrition » présentée dans le catalogue
- Ocliquez sur « Déclarer une action »
- Prenez une photo ou numérisez cette attestation complétée
- Opéposez cette attestation en cliquant sur le lien des pièces justificatives à fournir

LES POINTS DE SOLIDARITÉ, C'EST QUOI ?

Grâce au programme « Transportez-vous bien », vous gagnez des points de solidarité en suivant des actions de prévention.

En cas de coup dur (arrêt de travail supérieur à 6 mois, affections longue durée - ALD, inaptitude à la conduite, invalidité, etc.), vous pourrez **transformer vos points de solidarité** en services d'accompagnement (programme de remise en forme, aide au retour à l'emploi, présence d'un proche à domicile, etc).

INFORMATIONS À COMPLÉTER:

NOM: Soler

PRÉNOM: Michelle

DATE DE NAISSANCE: 30/06/1969

DATE DE FIN DE COACHING: 28/04/2022

